



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PAUL VI
À L'AMBASSADEUR DU RWANDA
PRÈS LE SAINT-SIÈGE***

Lundi 10 juillet 1978

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous accueillons avec une vive satisfaction les propos de Votre Excellence au moment où Elle inaugure sa fonction d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Rwanda auprès du Saint-Siège.

En vous exprimant notre gratitude, Nous vous confions le soin de remercier également Son Excellence le Général Major Juvénal Habyarimana, dont vous vous êtes fait l'interprète. Nous gardons un excellent souvenir de sa visite et Nous renouvelons de grand cœur à son intention les souhaits que Nous formulions, voici deux ans, pour sa personne et son œuvre de paix et de progrès au service de toutes les populations rwandaises.

Avec réalisme, Monsieur l'ambassadeur, vous avez relevé plusieurs conditions de ce progrès qui retiennent notre attention. C'est tout d'abord la mobilisation de toutes les forces vives du Rwanda pour une action positive: celle de développer au maximum les ressources du pays de façon à assurer à sa dense population les vivres dont elle a besoin. Nous sommes heureux de constater qu'à ce noble programme et sous l'impulsion du Gouvernement, les diverses ethnies peuvent désormais collaborer, après les méritoires efforts qu'elles ont fait pour s'entendre toujours davantage; Nous souhaitons avec vous que cette paix s'affermisse, que tous puissent en bénéficier et que l'unité se renforce dans le respect légitime des particularités régionales. D'autres limites naturelles rendent difficile et lent, dites-vous, le progrès économique. Mais vous soulignez à bon droit le courage du peuple rwandais, déterminé à surmonter la précarité de sa situation par le travail, la coordination des efforts de tous et la bonne entente avec les autres nations, et, Nous l'espérons aussi, une entraide internationale, qui sauvegarde votre indépendance.

Par ailleurs, vous ne voulez pas d'un progrès matériel dans des conditions qui feraient fi du respect des personnes, de la liberté rationnelle, des valeurs spirituelles et morales. Nous sommes heureux d'entendre une telle affirmation, et Nous savons en effet que, sur certaines graves questions familiales par exemple, votre Gouvernement a la sagesse de tenir compte des convictions des croyants. Une civilisation n'est grande que par son âme. C'est tout l'honneur du Rwanda de le comprendre. Votre peuple peut être fier de prendre cette voie courageuse et lucide.

Nous aimons penser que l'Eglise catholique contribue pour une part appréciable à ces orientations. Elle connaît chez vous un remarquable essor, non seulement par le nombre impressionnant de ses fils, mais par sa vitalité. Certes, sa mission doit toujours demeurer distincte de celle de l'Etat: elle vise l'annonce de l'Évangile, le salut intégral des hommes, leur participation à la vie divine en Jésus-Christ. Mais il est évident que son message, lorsqu'il est respecté, assimilé et vécu, a pour conséquence d'élever les forces spirituelles et morales, en favorisant un climat de respect et de fraternité pour tous, l'esprit de service, l'honnêteté dans le travail et les rapports sociaux, le courage dans l'adversité. Et elle ne saurait prêcher la charité sans la mettre elle-même en œuvre, dans les secteurs prioritaires qui sont particulièrement désignés à sa compétence, comme l'enseignement, l'assistance sanitaire et hospitalière. Votre Excellence n'a pas craint d'exprimer sa fierté pour l'enracinement de l'Eglise catholique dans le pays et sa satisfaction pour le témoignage et l'aide qu'elle apporte. Nous souhaitons Nous aussi que les Autorités civiles continuent d'entretenir ces relations amicales et fructueuses avec l'Eglise locale - qui a toute notre estime et notre affection -, comme avec le Saint-Siège lui-même.

C'est dans ces sentiments, Monsieur l'Ambassadeur, que Nous formons les meilleurs vœux pour votre mission au centre de la catholicité. En vous assurant de notre bienveillance, Nous invoquons sur votre personne, sur votre pays et ses Gouvernants, les bénédictions abondantes du Seigneur.

*AAS 70 (1978), p.465-467;

Insegnamenti di Paolo VI, vol. XVI, p.542-544;

L'Attività della Santa Sede 1978, p.176-177;

OR 10-11.7.1978, p.1, 2;

ORf n.29 p.11.